Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261022-2026_10_76-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
15 octobre 2026

Date de publication
27 octobre 2026

Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absent excusé : Benoit LE VEXIER (pouvoir à Julien VERDES)

Secrétaire : Dany LE DIGUERHER

2026-10.76 – Convention de mise à disposition d'un minibus au profit du CCAS

La commune a acté la location sur une longue durée d'un minibus auprès de l'entreprise Synergihp Bretagne afin de pérenniser, jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'organisation actuelle du transport scolaire. Cette location bénéficie également au CCAS puisqu'il peut désormais organiser des animations à l'extérieur de la commune pour ses bénéficiaires, moyennant une contrepartie de 30€ par jour de location et le plein de carburant fait lors de la restitution du véhicule aux services techniques.

Il convient par conséquent que la commune et le CCAS partagent une convention de mise à disposition du minibus, incluant tous les droits et obligations des deux parties pour l'utilisation du véhicule.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** le projet de convention ;*

***Considérant** les motifs exposés ci-dessus par Madame Marie-Claude LESNÉ, 3ème adjointe ;*

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261022-2026_10_76-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un minibus auprès du CCAS ;

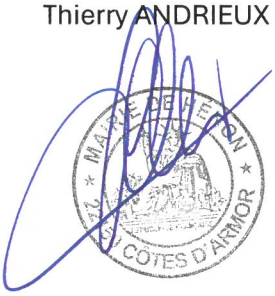
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document, notamment la convention, et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 22 octobre 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX



Le Secrétaire,
Dany LE DIGUERHER

